



Jean LAUNAYDéputé du Lot
Président du Comité National de l'Eau

Madame Ségolène ROYAL

Ministre de l'écologie, du développement durable
et de l'énergie

Hôtel Roquelaure – 246, Boulevard Saint Germain
75 007 PARIS

FIGEAC, le 29 décembre 2015

N.REF/JL.BD.2015.12.0592

Madame la Ministre,

Je souhaite vous remercier de votre passage au Comité National de l'Eau lors de la séance du 15 décembre courant. Même s'il fut rapide, les membres du CNE ont apprécié votre attention. Comme Président, j'avais prévu un mot d'accueil axé bien sur autour des sujets relatifs à l'eau. Je vous le livre donc par la présente, et en rend destinataires les membres de notre comité.

Je salue d'abord votre engagement total dans le succès de la COP21, mais aussi dans la période de préparation, et j'en suis persuadé dans son nécessaire suivi. Lors du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau en avril 2015 en Corée du Sud, j'avais plaidé avec succès lors du processus parlementaire, pour que la COP21 soit mentionnée dans la déclaration finale. Et je me félicite que grâce au Partenariat Français pour l'Eau, la journée du 2 décembre a été placée sous le signe de l'eau « Climate is water » ; le changement climatique, c'est aussi le changement aquatique, et tous les membres du CNE le savent! Les excès du grand cycle de l'eau (inondations, submersions) et les sécheresses affectent nos comportements, nos modes de gestion de l'eau, nos politiques publiques. La gestion de la vulnérabilité des territoires dépendra de plus en plus de leur gestion de l'eau ; c'est un enjeu majeur dans la préparation de la COP22 au Maroc.

Madame la Ministre, l'actualité de cette fin d'année 2015 a été très riche dans le domaine de l'eau. Tout d'abord, avec l'approbation et l'adoption des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) avec la révision par les agences de l'eau de leur Xème programme d'intervention, après qu'elles aient reçu vos orientations par courrier du 14

prévu des redevances des agences de l'eau, tout excédent étant reversé au budget général de l'Etat. Ce plafond global, qui est fixé à 2,3 milliards d'euros, ne devrait pas être mordant! En tout cas, tel est le vocabulaire employé par les commissaires du gouvernement lors de l'examen et le vote des budgets 2016 de nos agences pour expliquer cette nouvelle règle du plafond.

Madame la Ministre, je siège au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne; et il est de mon devoir de vous dire que dans cette instance, les administrateurs grondent. Ils votent les budgets pour ne pas bloquer le fonctionnement de nos instances, pour que les programmes soient mis en œuvre sur les territoires, pour que les actions de gestion qualitative et quantitative de l'eau portent leurs fruits. Mais ils grondent et disent – à mots couverts – qu'à force de petites touches, c'est le modèle français de l'eau qui va être mis en cause. Parce que les petites touches se multiplient :

- 210 millions d'euros en prélèvement exceptionnel sur les agences en 2014;
- 3 fois 175 milliards d'euros de 2015 à 2017 de prélèvement sur les fonds de roulement;
- La fin du caractère pluriannuel des redevances perçues par les agences de l'eau avec l'introduction de ce plafonnement annuel avec le reversement automatique au budget général du montant dépassant ce plafond.

Et l'addition de petites touches, cela donne une partition; c'est celle – Jacobine – du Conseil des Prélèvements Obligatoires, développée dans son rapport sur la fiscalité affectée de juillet 2013.

Madame la Ministre, dans la lutte permanente entre Bercy et les ministères – et le vôtre n'y échappe pas -, dans cette addition de petites bagarres perdues, notre crainte, c'est de voir le modèle français de l'eau perdre sa spécificité et sa lisibilité. Un modèle fort qui se caractérise par une gestion décentralisée et par bassin versant, pour lequel vous avez d'ailleurs assisté à la célébration des 50 ans, un modèle anticipateur de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. <u>Le pilotage de la politique de l'eau mérite donc à mon sens d'être clarifié</u> sur ce point. J'avais déjà porté à l'attention du public, par une tribune cosignée avec Michel ROCARD, avant la conférence environnementale de 2013, ce sujet qui me préoccupe. Je me permets de vous joindre un exemplaire en copie.

Madame la Ministre, j'ai déjà été long, mais je sais que ce plaidoyer est largement partagé. Ce débat de fond ne nous empêche cependant pas de continuer de travailler :

- Sur la gouvernance, suite à la mise en œuvre des réformes des collectivités territoriales, et de l'organisation territoriale de l'Etat à quatre reprises. J'ai mis en place un groupe de travail qui a été animé par Pierre-Alain ROCHE et Claude MIQUEU. Il a débouché sur une délibération qui touche au fonctionnement des commissions locales de l'eau; il se poursuivra sur le sujet de la composition du collège des collectivités des instances de bassin.

- Sur la réglementation, pour examiner les conséquences de la Proposition de Loi de Michel LESAGE sur le droit à l'eau. Si la philosophie du texte – améliorer l'accès à l'eau pour tous – ne rencontre pas d'opposition majeure, la temporalité de ce texte ne semble politiquement pas opportune, au regard de l'expérimentation lancée par 50 collectivités en application de la loi BROTTES, et sa faisabilité technique et financière semble difficile à anticiper. C'est sur cette base que le CNE a formalisé un avis, non requis en droit.

Vous pouvez compter, Madame la Ministre, sur mon engagement et sur celui de tous les membres du CNE pour poursuivre nos travaux, pour jouer ensemble ce rôle d'écoute des acteurs de l'eau, pour organiser les remontées d'information et les attentes des territoires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Jean LAUNAY